



Strasbourg, 1^{er} juillet 2020

CEPEJ-COOP(2020)6

COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE (CEPEJ)

**Etat de la mise en œuvre
des programmes de coopération de la CEPEJ**

Contenu

ALBANIE.....	3
AZERBAIDJAN	5
DASHBOARD BALKANS OCCIDENTAUX (ALBANIE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, KOSOVO*, MONTÉNÉGRO, MACÉDOINE DU NORD, SERBIE)	7
ESPAGNE	9
GEORGIE	10
KOSOVO*	12
LETTONIE	14
MALTE.....	16
MALTE II.....	18
PROGRAMME SUD IV - PS IV	19
REPUBLIQUE DE MOLDOVA	21
REPUBLIQUE SLOVAQUE	23
TUNISIE.....	25

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, qu'elle concerne le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en plein conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.



ALBANIE

Programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie II »

Renforcement de la qualité et de l'efficacité de la justice en Albanie (SEJ III)

*cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe
et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe*

Durée	Mai 2019 - mai 2022
Objectif	Soutenir le travail des bénéficiaires, en particulier les nouvelles institutions judiciaires et les tribunaux, dans leur fonctionnement quotidien en accompagnant la réforme de la justice et en poursuivant la mise en œuvre des recommandations prioritaires faites dans les premières phases du projet SEJ (fin avril 2016) et SEJ II (juillet 2016 - mai 2019).
Bénéficiaires et principaux acteurs	Ministère de la Justice (MoJ), Haut Conseil Judiciaire (HJC), Haut Conseil des procureurs (HPC), École de la Magistrature (SoM), Barreau, Tribunaux
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Le pouvoir judiciaire saisit l'opportunité de la réforme de la justice et de la mise en place de ses nouvelles institutions pour travailler avec des statistiques plus fiables et spécifiques à la lumière des normes et outils de la CEPEJ. - Le pouvoir judiciaire continue d'améliorer la qualité de ses services conformément aux normes et aux outils de la CEPEJ. - L'École de la Magistrature dispense régulièrement des formations sur l'efficacité et la qualité, selon les normes et outils de la CEPEJ.

Etat d'avancement du projet et principales réalisations

L'Action SEJ III a débuté le 24 mai 2019, immédiatement après l'Action SEJ II. Elle continue de soutenir la réforme judiciaire en Albanie en apportant un soutien concret aux tribunaux et aux institutions nationales, qui comprennent de nouveaux organes directeurs, notamment le Haut Conseil Judiciaire (HJC) et le Haut Conseil des Procureurs (HPC).

Sur le plan institutionnel, le SEJ III apporte un appui immédiat au HJC concernant :

- La mise en œuvre de la méthodologie de la CEPEJ avec des indicateurs sur mesure afin de procéder à la révision de la carte judiciaire en Albanie ;
- La mise en place de critères qualitatifs pour la mise en œuvre du nouveau système d'évaluation des juges ;
- Le partage de bonnes pratiques des autres pays européens sur le fonctionnement des conseils nationaux de justice ;
- L'élaboration d'un règlement interne des tribunaux en matière d'efficacité et de qualité ;

- L'amélioration des statistiques judiciaires dans le contexte du transfert de compétences du ministère de la Justice au HJC, notamment grâce à un futur *case management system*;
- La communication sur la réforme dans les médias.

Le SEJ III évalue également régulièrement les besoins et les priorités des nouveaux organes afin de pouvoir soutenir efficacement la mise en œuvre de la réforme de la justice.

Au niveau des tribunaux également, les activités sont mises en œuvre progressivement en fonction du processus de vetting en cours. A ce jour, le SEJ III a assuré le suivi des priorités identifiées dans le cadre du SEJ II, notamment la nécessité d'améliorer la sûreté et la sécurité dans les tribunaux. La Cour de Lezha a adopté son premier règlement interne sur la sûreté et la sécurité des tribunaux, basé à 90% sur les recommandations formulées par l'Action. En parallèle, le Département de la codification du Ministère de la justice a continué à rédiger les règlements sur la sécurité des tribunaux qui reprennent également en grande partie les recommandations de l'Action. Par ailleurs, le SEJ III a continué à fournir aux présidents des tribunaux et au personnel une compréhension plus claire de leurs nouveaux rôles dans les tribunaux, comme prévu par la nouvelle loi sur les pouvoirs judiciaires, afin de les soutenir avec une méthodologie plus cohérente pour améliorer et renforcer les statistiques judiciaires, et pour la réalisation régulière d'enquêtes de satisfaction.

Le renforcement des capacités du personnel des institutions et tribunaux nationaux s'est poursuivi en parallèle, en coopération avec l'École de Magistrature albanaise (SOM). Le SEJ III a également maintenu son soutien à la SOM en développant de nouveaux modules de formation, en particulier sur l'évaluation des performances, la gestion du temps ainsi que sur la collecte et l'analyse des données judiciaires.

Les mesures de restriction liées à la pandémie COVID -19 ont affecté le cours des activités de l'Action, en empêchant la tenue d'activités, tout en présentant de nouveaux défis pour les tribunaux et les institutions. En particulier, le partage des bonnes pratiques sur le fonctionnement des conseils nationaux de justice a dû être retardé en raison de la crise sanitaire. L'Action a donc pris des mesures pour préparer et lancer des modules de formation pouvant être adaptés à la formation en ligne. En outre, l'action a engagé un dialogue régulier avec tous les bénéficiaires et partenaires afin de pouvoir réorienter un certain nombre d'activités. Les tribunaux référents, en particulier, ont manifesté leur intérêt à recevoir des conseils sur la manière de traiter les procès en ligne et sur la manière de partager les documents judiciaires. L'Action a partagé le site Internet développé par la CEPEJ qui rassemble toutes les mesures pertinentes prises par les Etats membres pour assurer la continuité du pouvoir judiciaire.



AZERBAIDJAN

*Programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe
« Partenariat pour la bonne gouvernance II » (PGGII)*

Renforcer l'efficacité et la qualité du système judiciaire en Azerbaïdjan

*cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe
et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe*

Durée	Mars 2019 - août 2021
Objectif	Les usagers des tribunaux ont un meilleur accès à la justice grâce au renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire et à une meilleure exécution des décisions judiciaires
Bénéficiaires et principaux acteurs	Ministère de la justice, Conseil judiciaire et juridique et Académie de la justice
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - L'efficacité et la qualité des tribunaux sont améliorées par l'application des outils de la CEPEJ au niveau national - Amélioration des compétences et du savoir-faire en matière de collecte des statistiques judiciaires, grâce à la base de données CEPEJ-STAT - L'exécution des décisions de justice est améliorée grâce à la modernisation juridique et institutionnelle du système d'exécution et au renforcement des capacités des institutions concernées - La méthodologie et les programmes de formation des juges de l'Académie de la justice sont également améliorés conformément aux normes et aux bonnes pratiques européennes.

Etat d'avancement du projet et principales réalisations

Une deuxième phase de coopération avec les autorités azerbaïdjanaises a été lancée le 1er mars 2019. Cette Action vise à améliorer l'efficacité et la qualité des tribunaux azerbaïdjanais par l'application des outils de la CEPEJ au niveau national et l'amélioration de l'exécution des décisions de justice. Afin d'atteindre ces objectifs, les activités se concentrent sur l'appui à la mise en œuvre de la méthodologie de la CEPEJ en matière de collecte, d'analyse et de communication de données statistiques dans tous les tribunaux et dans les rapports annuels du ministère de la Justice et du Conseil juridique et judiciaire ; sur la mesure de la qualité de la justice et autres indicateurs pour les tribunaux et sur la fourniture d'une formation de qualité en gestion des tribunaux. En outre, afin d'améliorer l'exécution des décisions de justice, le projet fournit une expertise en matière d'exécution des décisions de justice grâce à la modernisation juridique et institutionnelle du système d'exécution et au renforcement des capacités des institutions concernées et soutient également la méthodologie et les programmes de formation des juges de l'Académie de justice, conformément aux normes et bonnes pratiques européennes.

En décembre 2019, la CEPEJ a tenu une réunion à Bakou avec des représentants de la Direction Générale de l'Exécution du Ministère de la Justice pour discuter de l'étude de ce dernier portant sur les mécanismes alternatifs d'exécution des décisions et le recours à l'exécution par des agences privées en Azerbaïdjan, ainsi que des commentaires et recommandations fournis par les experts de la CEPEJ sur projet de Code d'Exécution. Après la réunion, les autorités ont soumis au ministre de la Justice un rapport contenant des recommandations sur la manière de réformer le système d'exécution, en commençant par un projet pilote qui testerait le système privé des huissiers de justice. Plus de 70 recommandations du Conseil de l'Europe ont été incorporées dans le projet de code actuel. Le projet final est en cours de finalisation par le Ministère de la Justice et sera soumis au Conseil de l'Europe pour un dernier examen. En outre, sont en cours d'élaboration des recommandations pour mettre en place un système de délais d'exécution et de taux de recouvrement en tant qu'indicateurs de l'efficacité du système d'exécution et en vue d'évaluer la performance des huissiers de justice, ainsi que sur le développement de solutions TIC pour soutenir le système d'application national.

Une feuille de route pour une plus grande diffusion des outils de mesure de l'efficacité et de la qualité de la CEPEJ dans tous les tribunaux d'Azerbaïdjan a été élaborée en mai 2020. Des études sont en cours pour développer des conseils d'experts destinés aux autorités judiciaires sur les étapes à suivre pour diffuser les outils de la CEPEJ auprès des tribunaux du pays sur la stratégie de communication pour le système judiciaire et l'accès aux tribunaux pour les groupes vulnérables.

Le projet a lancé une évaluation des besoins de formation pour développer le programme de formation sur la gestion des tribunaux de l'Académie de Justice d'Azerbaïdjan.

Pendant la crise du COVID 19, les missions d'évaluation des besoins des experts internationaux (initialement prévues) ont été remplacées par une évaluation par le biais d'un travail sur dossier, d'une procédure écrite et d'une vidéoconférence. Les équipes de projets ont décidé d'engager des consultants locaux pour assister les experts internationaux. Les évaluations avec les parties prenantes nationales ont été réalisées par les consultants locaux via des outils de communication en ligne, sur la base du questionnaire préparé par des consultants internationaux.



DASHBOARD BALKANS OCCIDENTAUX (ALBANIE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, KOSOVO, MONTÉNÉGRO, MACÉDOINE DU NORD, SERBIE)

*Programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe
« Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie II » (HFII)*

Vers une meilleure évaluation des résultats des efforts de réforme judiciaire dans les Balkans occidentaux – Tableau de bord des Balkans occidentaux

financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe

Durée	Mai 2019 - mai 2022
Objectif	Soutenir les bénéficiaires (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie) dans l'achèvement de leurs réformes judiciaires et la préparation de leurs futures politiques et allocations budgétaires sur la base des conclusions de la CEPEJ, à travers une meilleure mesure des résultats de leurs réformes judiciaires.
Bénéficiaires et principaux acteurs	Les Ministères de la Justice et / ou d'autres institutions compétentes telles que les Hauts Conseils de la Magistrature (notamment leurs services de statistique); les tribunaux et utilisateurs des systèmes judiciaires
Résultats attendus	- Amélioration des mécanismes de collecte, de traitement et d'analyse des données judiciaires conformément aux normes et outils de la CEPEJ au sein des bénéficiaires. - Les bénéficiaires possèdent les capacités et les ressources pour identifier les forces et les faiblesses de leurs systèmes judiciaires, mesurer les résultats des réformes judiciaires et élaborer des politiques pertinentes pour l'avenir.

Etat d'avancement du projet et principales réalisations

Le Tableau de bord des Balkans occidentaux a débuté le 24 mai 2019, à la suite d'un travail préparatoire approfondi du Secrétariat de la CEPEJ avec les contributions de la Commission européenne et des bénéficiaires, pour créer le questionnaire à utiliser lors de la collecte de données afin qu'il soit adapté aux systèmes judiciaires des bénéficiaires. Ce questionnaire est composé des questions et Indicateurs traditionnels de la CEPEJ et d'autres spécifiques à ce projet, certains définis en liaison avec le Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO).

Le premier exercice de collecte des données a été lancé en octobre 2019 à Skopje en même temps que la première réunion du Comité Directeur. Afin de pouvoir collecter les données de 2019, il a été convenu lors de cette réunion de diviser la collecte de celles-ci en deux séries avec une première échéance le 31 décembre 2019 et une seconde le 31 mars 2020. Cette réunion a également été la première occasion regrouper les correspondants du Tableau de bord désignés par les bénéficiaires pour être les personnes

chargées de la collecte et de la coordination des réponses au Questionnaire et leur apporter un soutien sur celui-ci, notamment sur les nouveaux Indicateurs, et sur la méthodologie de la CEPEJ. Depuis, cet accompagnement est continu, à travers des échanges réguliers entre les correspondants et le Secrétariat de la CEPEJ et à travers un soutien aux visites de collecte de données qui ont été organisées chez chaque bénéficiaire entre novembre 2019 et janvier 2020. Lors de ces visites, le Secrétariat de la CEPEJ, accompagné d'un expert de la CEPEJ, a fourni un soutien non seulement aux correspondants mais aussi à leurs réseaux de collecte de données.

En mars 2020, la première partie du rapport rassemblant les données collectées, sous forme de tableaux et graphiques par bénéficiaire et de tableaux et graphiques comparatifs, a été partagée avec la Commission européenne et les bénéficiaires. Elle a été mise à jour suite aux commentaires reçus. En juin, les données reçues pour le deuxième délai ont été transmises. La dernière partie du rapport, des fiches descriptives par bénéficiaire compilant et analysant certaines des données, sera distribuée en juillet 2020.

Les conclusions et les retours d'information du premier exercice de collecte de données seront pris en considération lors de la préparation du deuxième exercice, notamment de son calendrier et une version améliorée du Questionnaire et de sa note explicative.

Sur la base également des résultats du premier exercice de collecte de données (contrôle qualité, indisponibilité de certaines données, observations du soutien aux visites de collecte de données et de tous les échanges avec les correspondants), le Secrétariat de la CEPEJ et un expert de la CEPEJ prépareront des évaluations de la capacité à collecter, traiter et transférer des données judiciaires pour chaque bénéficiaire. Pour les bénéficiaires où cela est jugé nécessaire, le travail à distance du Secrétariat de la CEPEJ et de l'expert de la CEPEJ sera complété par des visites d'évaluation ou des vidéoconférences avec les correspondants du Tableau de bord.

Sur la base des recommandations formulées par l'expert de la CEPEJ dans le cadre de ces évaluations, seront définies les activités de renforcement des capacités qui devraient démarrer au cours de la deuxième année de mise en œuvre.

ESPAGNE

Promouvoir la cyberjustice en Espagne par la gestion du changement (phase II)

financé par l'Union européenne via le Programme d'appui aux réformes structurelles et en coopération avec la DG de l'appui aux réformes structurelles.

Durée	Juin 2020 - septembre 2021
Objectif	Étendre l'évaluation des outils alternatifs du programme Justice numérique, y compris les solutions adoptées par les Régions autonomes compétentes en matière d'administration de la justice et faciliter davantage l'uniformité et la cohérence de la cyberjustice espagnole.
Bénéficiaires et principaux acteurs	Ministère de la Justice, Conseil de la Justice, Bureau du Parquet Général d'Etat, Comité Technique d'Etat de l'Administration Judiciaire Electronique (CTEAJE), et Régions Autonomes compétentes en matière d'administration de la justice.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Les principales conclusions et recommandations des rapports de la CEPEJ 2019 sur les défis posés par la mise en œuvre des outils de cyberjustice en Espagne seront promues et leur mise en œuvre sera facilitée par le soutien d'experts, de groupes de travail thématiques, etc. Les progrès des différents acteurs (Ministère de la Justice et Régions autonomes) dans la mise en œuvre des outils informatiques au service de l'administration de la justice seront évalués par la réalisation d'un audit national des solutions alternatives de cyberjustice ; - Conseils d'experts sur l'élaboration d'une stratégie et de techniques de gestion du changement et sur leur mise en œuvre grâce à de larges consultations et à leur inclusion dans le processus de numérisation de l'administration de la justice ; - Facilitation du processus de mise en œuvre du dossier électronique et de l'élaboration de lignes directrices pour un code de procédure électronique ; - Sensibilisation et renforcement des capacités des représentants du Secrétariat de la CTEAJE, l'organe de coordination des différents acteurs impliqués dans le développement de la justice numérique.

Etat du projet

Le projet a été officiellement lancé le 1^{er} juin 2020, avec une première visioconférence de coordination qui s'est tenue le 25 juin, en présence de représentants du ministère de la Justice mais aussi d'experts et du Secrétariat de la CEPEJ, ainsi que de l'Union européenne. Les attentes des bénéficiaires espagnols ont été discutées et un premier calendrier d'activités a été envisagé.



GEORGIE

*Programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe
« Partenariat pour la bonne gouvernance II » (PGGII)*

Renforcer la responsabilité et l'efficacité du système judiciaire et le professionnalisme des avocats

*cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe
et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe*

Durée	Janvier 2020 - décembre 2021
Objectif	Améliorer le système judiciaire géorgien en réduisant les retards et les arriérés judiciaires dans les tribunaux grâce à l'application, par le Conseil supérieur de la justice et les tribunaux, des outils d'efficacité et de qualité de la justice développés par la CEPEJ. Fournir aux autorités géorgiennes des conseils pratiques, des outils et une méthodologie sur les meilleurs moyens de renforcer la collecte de données et de statistiques judiciaires pour les tribunaux, la gestion des affaires et les services judiciaires. Améliorer la formation judiciaire et la gestion des tribunaux, y compris l'efficacité et la qualité des initiatives prises par les tribunaux.
Bénéficiaires et principaux acteurs	Tribunaux, Conseil supérieur de la justice, École supérieure de la magistrature, Parlement, Cour constitutionnelle, Ministère de la justice, Barreau
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Les utilisateurs des tribunaux bénéficient d'un fonctionnement indépendant, responsable, transparent et efficace de l'appareil judiciaire. - Les arriérés et les retards déraisonnables dans les tribunaux sont surveillés et améliorés. - Le professionnalisme des juges et du personnel non judiciaire est assuré grâce à une formation initiale et continue, basée sur les outils de la CEPEJ pour la gestion des tribunaux et le renforcement des compétences analytiques. - Les outils informatiques pour la gestion des tribunaux/affaires et les services judiciaires sont améliorés

Etat d'avancement et principales réalisations

La projet CEPEJ a débuté en janvier 2020. La mission d'évaluation a eu lieu à Tbilissi les 18 et 19 février 2020. Les résultats à atteindre ont été identifiés et des activités ont été planifiées.

Un travail sur l'élaboration des normes équitables et fondées sur le mérite pour l'évaluation des compétences du personnel non-juge des tribunaux a été mené. Un rapport a été établi par un expert de la CEPEJ, en étroite coopération avec un groupe de travail de gestionnaires de tribunaux, composé de directeurs des tribunaux de la ville de Tbilissi, de la cour d'appel de Tbilissi et du tribunal de la ville de Rustavi.

Deux questions très importantes pour le pouvoir judiciaire liées à la collecte et à l'analyse des données font également l'objet d'activités de soutien. La première activité concerne l'évaluation des méthodes et outils de collecte de données existants appliqués au sein du pouvoir judiciaire et la seconde est une étude d'ensemble sur le type de données statistiques nécessaires (au-delà de la CEPEJ). Le but de ces activités est d'identifier les chevauchements et d'éliminer les rapports obsolètes. Des entretiens en ligne avec le personnel des unités statistiques de différents tribunaux sont organisés.

Une analyse de la législation et des pratiques géorgiennes en vigueur concernant la médiation et sa formation est en actuellement cours. Des recommandations conformes aux normes du CdE / UE et aux outils et meilleures pratiques de la CEPEJ en matière de certification et d'accréditation des programmes de formation à la médiation seront élaborées pour l'Association géorgienne des médiateurs.

Pendant la crise du COVID 19, les missions d'évaluation des besoins des experts internationaux (initialement prévues) ont été remplacées par une évaluation par le biais d'un travail à distance, de procédure écrite et de vidéoconférence. Les équipes de projets ont décidé d'engager des consultants locaux pour assister les experts internationaux. Les évaluations avec les parties prenantes nationales ont été réalisées par les consultants locaux via des outils de communication en ligne sur la base du questionnaire préparé par des consultants internationaux.

KOSOVO

*Programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe
« Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie II » (HFII)*

Renforcer la qualité et l'efficacité de la Justice au Kosovo (KoSEJ II)

*cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe
et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe*

Durée	Mai 2019 - mai 2022
Objectif	Continuer d'améliorer le fonctionnement quotidien du système judiciaire au Kosovo en renforçant son efficacité et sa qualité. Il apportera un soutien concret et ciblé aux tribunaux et aux autorités centrales en leur donnant les moyens d'utiliser la méthodologie et les outils de la CEPEJ à la lumière également des recommandations formulées dans le cadre de la première phase de l'Action (KoSEJ, fin mai 2019).
Bénéficiaires et principaux acteurs	Ministère de la Justice (MoJ), Conseil Supérieur de la Justice (KJC), tribunaux, Conseils des Procureurs (KPC), Académie de la justice (KJA)
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Le pouvoir judiciaire travaille avec des statistiques plus fiables et spécifiques à la lumière des recommandations du KoSEJ et est habilité à relever les défis à l'efficacité de la justice avec les normes et outils de la CEPEJ - La qualité de la justice est améliorée conformément aux normes et outils de la CEPEJ - L'Académie de justice du Kosovo améliore ses capacités de formation en matière d'efficacité et de qualité selon les outils et la méthodologie de la CEPEJ

Etat d'avancement du projet et principales réalisations

L'Action KoSEJ II a débuté le 24 mai 2019 immédiatement après le KoSEJ qui avait constitué une étape importante avec une phase d'évaluation approfondie de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire au Kosovo et d'identification des problèmes prioritaires.

L'examen fonctionnel du secteur de la justice s'est poursuivi, en tenant compte des recommandations du KoSEJ visant à préparer la future stratégie pour l'État de droit, notamment en ce qui concerne la nécessité d'utiliser des statistiques judiciaires fiables. A la suite de l'assistance fournie pour collecter et analyser les statistiques de 2018, le ministère de la justice a mené un troisième exercice d'évaluation, fournissant une évaluation globale du système judiciaire, en s'appuyant sur le système d'évaluation de la CEPEJ spécialement conçu pour le Kosovo. Cela montre que ce processus durable de collecte, de gestion et d'analyse régulières et fiables des données s'ancre avec succès dans les travaux du Ministère de la justice.

Le KoSEJ II continue également à participer aux travaux de l'équipe d'experts KJC-CMIS qui s'occupera des statistiques judiciaires pour le système électronique de gestion des dossiers (CMIS) qui inclura les indicateurs de la CEPEJ et l'utilisation de "tableaux de bord". Depuis le lancement de l'Action, une

expertise technique a été fournie à plusieurs reprises sur le développement des paramètres CMIS et sur le système d'attribution des cas pour assurer une distribution aléatoire et automatique des cas, et non plus manuellement, comme cela a été le cas jusqu'à présent. En février 2020, ce système d'attribution automatique des affaires aux juges a été introduit devant les tribunaux. La plupart des affaires pénales sont désormais attribuées automatiquement et de manière aléatoire dans le CMIS, conformément à une recommandation de la Commission de l'UE sur le Kosovo de 2018, ce qui constitue une avancée significative dans l'efficacité et la qualité du travail effectué par les tribunaux et les parquets, étant donné que la distribution automatique des cas est propice à la lutte contre les risques d'abus et de corruption.

Les projets de court coaching se concentrent sur les mesures visant à accélérer les procédures judiciaires et à améliorer la gestion des tribunaux et la collecte et l'analyse des statistiques judiciaires, en utilisant les normes et la méthodologie de la CEPEJ. En particulier, l'Action a identifié que la notification des documents judiciaires aux parties entraîne souvent des retards dans la procédure et a donc mis en place une activité de coaching judiciaire pour résoudre ce problème.

Afin d'améliorer l'efficacité des procédures judiciaires, l'action KoSEJ II poursuivra ses travaux avec le KJC pour garantir que tous les tribunaux contrôlent la durée des procédures afin d'améliorer leurs performances. En outre, à la suite de la décision du Conseil judiciaire du Kosovo de traiter la question de la norme des juges, qui fixe des objectifs mensuels pour les juges en termes de nombre d'affaires résolues, l'Action prépare une proposition de révision de la norme des juges, en utilisant comme sur la base des travaux les plus récents sur la pondération des cas du Groupe de Travail CEPEJ SATURN.

Contribuant à l'efficacité des tribunaux et de leurs relations avec les usagers de la justice, l'Action a encouragé les décideurs et les tribunaux à mieux prendre en compte les usagers des tribunaux dans le processus de réforme du système judiciaire, notamment par un recours accru aux enquêtes de satisfaction. En effet, les enquêtes de satisfaction précédentes ont montré que les citoyens ne comprenaient pas les statistiques judiciaires lorsqu'elles étaient présentées sous forme de données brutes. Afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs du système judiciaire, l'action s'est concentrée sur un projet de coaching judiciaire visant à aider les tribunaux à fournir des statistiques judiciaires aux utilisateurs des tribunaux de manière plus lisible, via leur site Web.

Le KoSEJ II aidera également le KJA à améliorer ses programmes. L'Académie, avec le soutien de l'Action, évalue à quel point les présidents de tribunaux, les juges, les procureurs et leur personnel de soutien connaissent la méthodologie, les outils et les indicateurs de la CEPEJ, en lançant une enquête d'évaluation des besoins en formation. Un rapport sera préparé, avec des résultats et des recommandations, sur la base duquel des formations seront conçues et menées. Cette enquête sera menée pour la première fois en ligne. L'action renforce donc également la capacité de l'Académie à développer et à mettre en œuvre des enquêtes d'évaluation des besoins à l'avenir.

En raison de la pandémie de COVID-19, le cours normal du projet n'a pas pu être maintenu, car les bénéficiaires (institutions judiciaires, tribunaux et organisations de la société civile) n'ont travaillé que sur les priorités opérationnelles et les questions urgentes. Un rapport réalisé par un consultant local pendant le confinement a montré que le fonctionnement du tribunal était fortement impacté, et que la transmission des documents juridiques via des moyens en ligne n'était pas mise en œuvre. Cela pourrait être soutenu par l'Action.



LETTONIE

Renforcement de l'accès à la justice en Lettonie par la consolidation des services de médiation et d'aide juridique, ainsi que le soutien au développement des politiques judiciaires et l'amélioration de la qualité de gestion des tribunaux

financé par l'Union européenne via le Programme d'appui aux réformes structurelles et en coopération avec la DG de l'appui aux réformes structurelles

Durée	septembre 2019 -mars 2021
Objectif	Amélioration de l'organisation et du fonctionnement du système judiciaire, y compris de meilleurs indicateurs et outils de mesure pour évaluer les réformes judiciaires, amélioration de la communication externe des tribunaux et utilisation des TIC dans les tribunaux. Amélioration de l'accès à l'aide juridique et élargissement du recours à la médiation.
Bénéficiaires principaux acteurs	et Ministère de la justice, Administration judiciaire, ainsi que d'autres partenaires nationaux tels que le Conseil des médiateurs agréés et l'administration de l'aide judiciaire
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Les principales conclusions et recommandations du rapport de 2018 "Évaluation du système judiciaire letton", élaboré par une équipe d'experts de la CEPEJ, sont promues et leur mise en œuvre est facilitée par le soutien d'experts au ministère de la Justice et aux autres acteurs de la justice de Lettonie ; - La médiation, dans le cadre de la politique de réduction des affaires civiles jugées par les tribunaux (en réorientant certaines catégories de litiges vers la médiation extrajudiciaire), est également favorisée par le renforcement des capacités du réseau de médiateurs et l'attractivité de ce type de résolution des litiges ; - L'assistance juridique et l'aide judiciaire garantie par l'État, en tant qu'outils contribuant à un meilleur accès à la justice et à une protection efficace des droits des justiciables, sont encore consolidées. Des conseils d'experts seront fournis pour évaluer et faciliter l'élaboration des systèmes d'aide juridique assurés par l'État, en mettant particulièrement l'accent sur les groupes vulnérables et en incluant le système des frais de justice.

État d'avancement du projet et principales réalisations

Le premier volet du projet, qui vise à améliorer la gestion des tribunaux, l'efficacité et la qualité de la justice, s'inscrit dans le prolongement du précédent projet de la CEPEJ en Lettonie, dans le cadre duquel une évaluation a été réalisée et des recommandations formulées entre mars 2017 et avril 2018. Le nouveau projet vise à soutenir la mise en œuvre des recommandations de la CEPEJ concernant la gestion judiciaire, en particulier par l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données statistiques, la définition d'indicateurs clés de performance et la promotion de l'utilisation des outils TIC pour une gestion moderne des tribunaux et des affaires. Il mettra également l'accent sur la communication au sein des tribunaux et sur les moyens d'améliorer la satisfaction des utilisateurs des tribunaux.

Le projet comprend également deux autres volets, qui visent à développer davantage le recours à l'aide juridique assurée par l'État, mais aussi à élargir le recours à la médiation extrajudiciaire afin de réduire le nombre de cas à régler.

Dans le volet médiation, une réunion a été organisée en mars 2020 à Riga pour recueillir des informations et des données afin de préparer le projet de rapport d'évaluation du programme de médiation letton. Avec les commentaires substantiels du ministère de la Justice, le rapport est en cours de finalisation par les experts et comprend l'analyse du régime, ainsi que d'autres exemples d'autres États membres européens et les premières recommandations. Une autre réunion a été organisée en parallèle le 21 février 2020 à Riga pour présenter les outils de médiation du CEPEJ à diverses parties prenantes (avocats, juges, médiateurs, représentants du Ministère de la justice).

En ce qui concerne le volet de l'aide juridique, les experts ont conçu deux questionnaires à l'appui de l'évaluation du système d'aide juridique en Lettonie. Ils préparent actuellement le projet de rapport d'évaluation, basé sur les échanges et les données qu'ils ont compilés lors des réunions avec tous les principaux intervenants de l'aide juridique les 24 et 25 février 2020. En outre, la conception, la mise en place et le suivi du futur projet pilote ont fait l'objet de discussions approfondies lors de vidéoconférences en avril et mai et son mandat est en cours d'élaboration par des experts nationaux et de la CEPEJ.

MALTE

Soutenir l'efficacité de la justice à Malte

financé par l'Union européenne via le Programme d'appui aux réformes structurelles et en coopération avec la DG de l'appui aux réformes structurelles

Durée	Décembre 2018 - décembre 2020
Objectif	Renforcer l'efficacité du système judiciaire maltais en examinant le fonctionnement de la Cour d'appel Juridiction Supérieure en vue d'identifier les améliorations possibles en matière d'efficacité et de formuler des recommandations, ainsi qu'en soutenant le développement d'une stratégie de ressources humaines pour le système judiciaire maltais ciblant le personnel judiciaire et non judiciaire
Bénéficiaires et principaux acteurs	Ministère de la Justice, Bureau du procureur général, Cour d'appel Juridiction supérieure, tribunaux, juges et personnel non juge
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la capacité de la Cour d'appel Juridiction Supérieure de gérer l'arriéré, sur la base d'une bonne connaissance des principaux domaines d'amélioration et de recommandations ciblées - Amélioration de la capacité du ministère de la Justice et des autres acteurs judiciaires concernés à gérer les ressources humaines, sur la base d'une bonne connaissance des principaux domaines d'amélioration et de l'élaboration d'une solide stratégie en matière de ressources humaines pour le personnel judiciaire et non judiciaire

Etat d'avancement du projet et principales réalisations

La première partie de la période de mise en œuvre du projet visait à procéder à une évaluation approfondie de la situation actuelle à Malte, tant en ce qui concerne l'amélioration du fonctionnement de la Cour d'appel juridiction supérieure (CASJ) que l'élaboration d'une stratégie de ressources humaines pour les juridictions maltaises.

A cet égard, un premier projet de rapport d'évaluation a été rédigé sur la base de toutes les informations partagées par les Maltais et des réactions des principales parties prenantes. Il se compose d'une évaluation de la situation, des meilleures pratiques d'Etats européens et de recommandations sur mesure. Le rapport a ensuite été affiné tout au long de l'année, grâce aux discussions et au retour d'information des bénéficiaires et des parties prenantes, mais aussi aux bonnes pratiques tirées d'une visite d'étude organisée en juin avec une délégation maltaise à la Cour suprême de Ljubljana.

L'évaluation et les recommandations affinées ont été compilées dans un Rapport Final sur les principales conclusions et recommandations qui a été présenté aux autorités maltaises lors de l'événement final à La Valette le 13 novembre 2019.

Alors que le projet devait prendre fin le 6 décembre 2019, sa période de mise en œuvre a été prolongée jusqu'en décembre 2020. De nouvelles activités, y compris la mise en place d'un système de triage pour améliorer l'efficacité au niveau de la Cour d'appel, mais aussi le soutien au développement de la nouvelle Agence pour l'administration des tribunaux, ont été conçues sur la base des recommandations du rapport final. Tandis que les activités de mise en place du système de triage ont été retardées par la situation provoquée par l'épidémie du Covid-19, un rapport est actuellement en cours d'élaboration par des experts de la CEPEJ sur le fonctionnement de la nouvelle Agence pour l'administration des tribunaux.

MALTE II

Etablir une stratégie numérique dans le secteur de la justice maltaise

financé par l'Union européenne via le Programme d'appui aux réformes structurelles et en coopération avec la DG de l'appui aux réformes structurelles.

Durée	mai 2020 - mai 2021
Objectif	Soutenir l'élaboration et l'adoption d'une stratégie de justice numérique et du plan d'action correspondant par le ministère maltais de la Justice.
Bénéficiaires et principaux acteurs	Ministère de la Justice, son Département de la Justice et son Département des Tribunaux; départements informatiques au sein des ministères concernés, Administration des tribunaux, Bureau du Procureur général.
Résultats attendus	-La coordination des initiatives passées et futures en matière de technologies de l'information (TI) dans le domaine de la justice à Malte est assurée, en coopération avec le ministère de la justice. -Un projet de base de la stratégie numérique et de son plan d'action est élaboré à l'issue d'un processus de co-conception avec les autorités maltaises.

Etat d'avancement

Le projet a été officiellement lancé le 5 mai 2020, avec une première visioconférence du comité de pilotage organisée le 11 mai 2020, en présence de représentants du ministère de la Justice et notamment du service informatique, mais aussi d'experts et du Secrétariat de la CEPEJ, ainsi que de l'Union européenne. Les attentes des bénéficiaires maltais ont été discutées et un premier calendrier d'activités a été convenu pour les mois à venir. Des visioconférences d'évaluation de la situation seront désormais organisées afin que les experts puissent obtenir plus d'informations en vue de rédiger une analyse des outils informatiques existants dans le secteur judiciaire.

Financé
par l'Union européenne



COUNCIL OF EUROPE



Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

PROGRAMME SUD IV - PS IV

(principalement **MAROC** et **EGYPTE**)

Programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe

Initiative régionale pour renforcer les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie dans le sud de la Méditerranée

*cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe
et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe*

Durée	Mars 2020 - février 2022
Objectif	Promouvoir l'indépendance, l'efficacité et la qualité des systèmes judiciaires de la Région en améliorant le fonctionnement des tribunaux et en soutenant la mise en œuvre des réformes judiciaires et la révision des cadres normatifs, sur la base des normes européennes
Bénéficiaires et principaux acteurs	Ministère de la Justice, Conseil de la Justice, Institut Supérieur de la Magistrature, tribunaux pilotes, personnel des tribunaux, avocats
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Les outils de la CEPEJ sur l'efficacité et la qualité sont appliqués aux tribunaux. Les juges et le personnel non judiciaire sont formés aux outils pertinents de la CEPEJ- La capacité opérationnelle du Conseil de la Justice est renforcée, notamment par la sensibilisation de ses membres au mandat, le soutien à l'élaboration des textes organisationnels et réglementaires, la mise à disposition d'outils d'évaluation et le partage des bonnes pratiques- Le cadre législatif relatif au système judiciaire est conforme aux normes du Conseil de l'Europe, notamment grâce aux échanges d'expériences et aux avis juridiques de la CEPEJ- Autres, à la demande des autorités nationales

Etat d'avancement du projet et principales réalisations

Le programme Sud III s'est terminé fin février 2020 et a été immédiatement suivi par le programme Sud IV. Compte tenu de la pandémie COVID 19, il n'a pas été possible d'organiser des activités au cours des premiers mois du projet mais ces activités reprendront dès que possible et s'inscriront dans la continuité des activités mises en œuvre dans le cadre du programme Sud III, avec, dans la mesure du possible, une orientation régionale renforcée.

Dans le cadre du SP III, la CEPEJ a assuré le renforcement des capacités des institutions de gouvernance judiciaire au Maroc : le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) et la Présidence du Ministère Public (PMP) ont bénéficié, à leur demande et sur la base des besoins identifiés en étroite coopération avec eux, d'activités de renforcement des capacités dans des domaines fondamentaux de leur fonctionnement : par exemple, la formation de hauts responsables du CSPJ aux outils et techniques

de planification stratégique ainsi qu'aux bonnes pratiques de gestion administrative et budgétaire; formation d'une centaine de hauts fonctionnaires du PMP, qui travaillent dans tous les tribunaux marocains aux techniques de gestion des parquets.

La CEPEJ a également assuré un renforcement de la mise en réseau et des échanges entre pairs, en particulier à dimension régionale, sur les questions liées à la qualité et à l'efficacité des systèmes judiciaires, et l'établissement d'une coopération étroite entre la CEPEJ et les différents partenaires marocains (notamment MJ et PMP) et égyptiens : participation régulière de nos partenaires aux réunions des groupes de travail, ainsi qu'à la plénière de la CEPEJ permettant à ces derniers de participer aux échanges sur le développement des outils de la CEPEJ, puis à diffuser ces outils et les bonnes pratiques échangées dans leur système judiciaire, contribuant ainsi à la pérennité de l'action, et bien sûr à lier les contacts avec leurs pairs. La participation du PMP marocain aux réunions du CCPE a également permis à l'institution marocaine d'obtenir le statut d'observateur au CCPE et de participer activement aux travaux d'élaboration des avis du CCPE, garantissant là aussi une meilleure appropriation et pérennité des outils par les partenaires.

La CEPEJ a également développé une nouvelle et fructueuse coopération avec le Conseil d'Etat égyptien, à la demande de ce tribunal qui est responsable de l'ensemble de l'ordre administratif égyptien et qui est composé de 3000 juges et 6000 employés. Suite à une mission d'enquête afin de déterminer les priorités d'intervention et les activités à mettre en œuvre, un rapport préliminaire a été préparé par la CEPEJ avec des recommandations pratiques sur le fonctionnement quotidien et les méthodes de travail en vue notamment de réduire les délais de procédure dans le système de justice administrative égyptien. Une première activité concernant la réalisation d'enquêtes de satisfaction des utilisateurs s'est tenue avec le ferme soutien du Président du Conseil d'État qui a personnellement annoncé que de telles enquêtes seraient mises en place dans sa juridiction et a commencé à prendre les mesures nécessaires à cet effet.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

*Programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe
« Partenariat pour la bonne gouvernance II » (PGGII)*

Soutien au renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire de la République de Moldova

*cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe
et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe*

Durée	Novembre 2019 – octobre 2021
Objectif	Améliorer le fonctionnement du système judiciaire en renforçant l'efficacité et la qualité des tribunaux et en améliorant le système d'exécution des décisions de justice.
Bénéficiaires et principaux acteurs	Ministère de la justice, Conseil supérieur de la magistrature, Institut national de la justice et union nationale des Huissiers de Justice
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - L'efficacité et la qualité des tribunaux sont améliorées par l'application des outils de la CEPEJ au niveau national, tandis que les mécanismes de transparence et de responsabilité judiciaires sont encore renforcés. - L'exécution des décisions judiciaires dans les affaires civiles et administratives est améliorée par la mise en œuvre des instruments développés par la CEPEJ pour analyser le fonctionnement et l'efficacité du système d'exécution.

État d'avancement et principales réalisations

Après un projet réussi mené en 2015-2017, la CEPEJ continue de soutenir l'efficacité des tribunaux et la qualité des services judiciaires en République de Moldova. Le nouveau projet a été officiellement lancé en décembre 2019. En février-mars 2020, des missions d'experts ont été menées visant à discuter des étapes de diffusion des outils de la CEPEJ dans tous les tribunaux de Moldova et dans l'administration judiciaire centrale.

Sur la base des résultats de la coopération antérieure, les activités visent à aider les partenaires nationaux à publier des statistiques judiciaires sur l'exemple de la base de données dynamique CEPEJ-STAT, et à adopter et à utiliser à différents niveaux du système judiciaire un ensemble d'indicateurs de performance clés, en vue d'évaluer à la fois la performance des tribunaux et l'impact des réformes judiciaires en Moldova. Des experts de la CEPEJ de Slovénie, d'Italie et de Lettonie partagent l'expérience des pays respectifs dans la promotion de normes plus élevées d'efficacité, de responsabilité et de qualité des services judiciaires.

D'autre part, cela fait dix ans que le système d'exécution des décisions judiciaires en matière civile et administrative en République de Moldova a été confié à des agents d'exécution privés. La CEPEJ soutient les efforts du Ministère de la justice et de l'Union nationale des agents d'exécution pour améliorer l'évaluation de la performance du système, moderniser la gestion des cas et accroître l'efficacité et la qualité des services d'exécution. Des experts représentant la France, les Pays-Bas, la Lituanie et la Roumanie ont rencontré des agents d'exécution et des autorités nationales pour échanger sur les

recommandations de la CEPEJ et les meilleures pratiques en Europe en ce qui concerne l'introduction de nouvelles technologies et d'outils de cyberjustice au service des systèmes d'exécution.

Le projet devrait appuyer le déploiement d'un registre électronique des documents exécutoires et des procédures d'exécution, ainsi que le déploiement d'une plate-forme en ligne pour la mise aux enchères des marchandises saisies.

REPUBLIQUE SLOVAQUE

Soutien continu à un système judiciaire slovaque performant

financé par l'Union européenne via le Programme d'appui aux réformes structurelles et en coopération avec la DG de l'appui aux réformes structurelles.

Durée	Septembre 2019 – novembre 2020
Objectif	Améliorer l'accès à la justice en République slovaque grâce à l'amélioration des normes de fonctionnement de l'administration judiciaire, y compris l'amélioration du processus décisionnel et la poursuite de la modernisation de l'administration judiciaire.
Bénéficiaires et principaux acteurs	Ministère de la Justice, Centre d'analyse, Conseil de la Justice
Résultats attendus	Les principales conclusions et recommandations des rapports de la CEPEJ 2018 «Efficacité et qualité du système judiciaire slovaque», « Évaluation et recommandations sur la base des outils de la CEPEJ » et « Évaluation de la situation actuelle des outils TIC pour le système judiciaire slovaque et des conseils sur leur développement » sont promues et leur mise en œuvre facilitée principalement grâce au soutien d'experts du Ministère de la justice et du Conseil judiciaire de Slovaquie. L'efficacité et la qualité du pouvoir judiciaire sont améliorées ainsi qu'une meilleure perception de l'indépendance judiciaire et une confiance accrue du public dans les tribunaux, issues de : - la prise de décision mieux avisée dans le processus d'administration judiciaire, et - l'amélioration de la gestion des tribunaux en vue d'améliorer l'efficacité et la qualité des services judiciaires.

Etat d'avancement du projet et principales réalisations

Une équipe d'experts de la CEPEJ a réalisé en 2017-2018 une évaluation complète et formulé des recommandations sur les réformes possibles dans le secteur judiciaire. Les rapports "Efficacité et qualité du système judiciaire slovaque », « évaluation et recommandations sur la base des outils de la CEPEJ" et "Évaluation de l'état actuel des outils informatiques pour le système judiciaire slovaque et conseils sur leur développement" ont été présentés en 2018 aux membres du système judiciaire, aux décideurs politiques, aux organisations non gouvernementales actives dans le domaine de la justice et à la presse. Les rapports contiennent des recommandations sur l'indépendance judiciaire, l'accès à la justice, l'efficacité et la qualité des services judiciaires, le rôle du Centre d'analyse, les statistiques judiciaires et l'amélioration des outils informatiques à l'appui des fonctions des tribunaux.

Le ministère slovaque de la Justice et d'autres parties prenantes nationales assurent le suivi des recommandations des rapports susmentionnés. Le Ministère a créé des groupes de travail thématiques chargés d'établir des priorités telles que la spécialisation accrue des juges et l'assouplissement des fonctions judiciaires, l'amélioration du système d'établissement de rapports sur l'activité des tribunaux, la pondération des affaires et la répartition des ressources, la fixation de délais pour les procédures judiciaires, etc. Le Centre d'analyse est très actif dans la mise en œuvre de la méthodologie de la CEPEJ pour l'évaluation des performances des tribunaux et dans la formulation de propositions éclairées pour les politiques du secteur de la justice et les décisions de gestion.

Le nouveau projet soutiendra davantage la mise en œuvre des recommandations et s'appuiera sur les progrès réalisés dans le cadre du projet achevé en juillet 2019. Le lancement officiel du projet a eu lieu le 18 novembre 2019 et son Comité de pilotage a approuvé un plan d'action détaillé.

La CEPEJ a organisé le 13 février 2020 un atelier sur la mise en œuvre des délais dans les juridictions slovaques et leur suivi par des moyens informatiques, en coopération avec le ministère de la Justice de la République slovaque et son centre analytique. À cette occasion, le Centre analytique a présenté les résultats de ses recherches relatives à l'évaluation de la réalisation des objectifs de calendrier définis menés dans 16 tribunaux-référents et a préparé un document décrivant les actions identifiées comme nécessaires pour obtenir des données cruciales pour remplir cette mission.

De mars à mai, les experts de la CEPEJ ont préparé des analyses, qui ont également été traduites par la suite en slovaque et partagées avec les autorités slovaques par la CEPEJ:

- Aperçu comparatif «Meilleures pratiques de planification stratégique des réformes du secteur de la justice»;
- Analyse comparative «Bonnes pratiques sur la standardisation des décisions de justice de certains Etats membres du Conseil de l'Europe» avec des recommandations; Questionnaire sur la gestion des tribunaux pour les présidents de tribunaux.

L'étape suivante pour la CEPEJ sera d'organiser des ateliers dans les domaines susmentionnés.

Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie

Financé
par l'Union européenne
et le Conseil de l'Europe



Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

TUNISIE

Programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe

Amélioration du fonctionnement, de la performance, et de l'accès à la justice en Tunisie (AP-JUST)

*cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe
et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe*

Durée	Janvier 2019 - décembre 2021
Objectif	Renforcer, développer, approfondir et soutenir la réforme de la justice en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité des services de justice fournis par les tribunaux aux usagers des tribunaux.
Bénéficiaires et principaux acteurs	Ministère de la justice, Institut supérieur de la magistrature (ISM), Conseil supérieur de la magistrature (CSM), tribunaux, juges et personnel non judiciaire
Résultats attendus	-Les lois et les politiques dans le domaine de la justice sont conformes aux normes européennes ; -Renforcement des capacités des intervenants de la justice : les juges, les avocats, les greffiers sont renforcés et les usagers des tribunaux bénéficient d'une meilleure qualité de services ; -Le fonctionnement et la gouvernance du système judiciaire sont améliorés et plus efficaces.

Etat d'avancement du projet et principales réalisations

Lancé en janvier 2019, le programme conjoint UE/CoE est une nouvelle étape dans la consolidation de l'état de droit et de la bonne gouvernance dans le pays. Sur la base de l'expérience acquise et des résultats obtenus par les projets précédents de la CEPEJ en Tunisie, l'objectif est de développer, approfondir et soutenir la réforme de la justice en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité des services judiciaires au quotidien.

Pour atteindre ces objectifs, les activités seront axées sur l'indépendance et l'impartialité de la justice, la qualité de la justice et l'élargissement de l'accès au droit, la fourniture d'une expertise législative sur les lois et les cadres politiques dans le domaine de la justice et la fourniture d'un appui institutionnel au CSM et à l'ISM. Le projet visera également à développer et à améliorer la formation professionnelle initiale et continue des juges, du personnel non-juriste et des avocats ; à conseiller le ministère de la Justice dans le cadre du développement du système d'information; à accroître les connaissances et à permettre la mise en œuvre des outils et méthodes de la CEPEJ aux niveaux local et national. En outre, le travail en réseau et les échanges entre pairs seront encouragés et des outils de communication et de sensibilisation en arabe, en français et en anglais seront mis au point.

Le Comité de Pilotage qui s'est tenu au mois de décembre 2019, a reconnu ces domaines de coopération et établi un plan d'actions pour le prochain semestre. Par conséquent, une assistance à la Cour de cassation afin d'assurer la diffusion de sa jurisprudence au niveau régional a été fournie (février), un soutien au CSM sur la communication externe et à l'Institut de formation des avocats sur la médiation a été initié. Cependant, la crise du COVID-19 et les mesures prises en Tunisie et en Europe ont imposé en plus de cela de maintenir des contacts réguliers avec les parties prenantes du projet et d'envisager des mesures alternatives pour continuer à offrir le soutien attendu : échange d'expériences sous forme de questions/réponses et contributions écrites pour le renforcement du juge de la mise en état au tribunal de Tunis ou le soutien du CSM mais aussi pour répondre à des besoins spécifiques liés au contexte, par exemple, sur le fonctionnement des tribunaux en cette période et l'impact, notamment, sur le système judiciaire des questions de gestion du temps et plus généralement sur la gestion interne des affaires au sein des tribunaux.